



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil régional normal :**

**N° NV182 - 03 SEPTEMBRE 2015**

# SOMMAIRE

## Agence régionale de santé (ARS)

- 2015245-0003 - Arrêté n° 41/ARSIDF/LBM/2015 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale exploité par le «Centre interprofessionnel d'études et d'examens médicaux» (CIEM)
- 2015246-0001 - ARRETÉ n°43/ARSIDF/LBM/2015 portant agrément de la Société d'exercice libéral par actions simplifiée «SANTE BIO»
- 2015246-0002 - Arrêté n° 42/ARSIDF/LBM/2015 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale «SANTE BIO»
- 2015243-0017 - ARRETE N° 15-808 Modifiant l'arrêté n°15-224 du 8 juin 2015 désignant la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes «Île-de-France XI»
- 2015243-0018 - ARRETE N° 15-811 Modifiant l'arrêté n°15-215 du 8 juin 2015 désignant la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes «Île-de-France I»
- 2015243-0019 - ARRETE N° 15-809 Modifiant l'arrêté n°15-223 du 8 juin 2015 désignant la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes «Île-de-France X»
- 2015246-0003 - ARRETE N°46/ARSIDF/LBM/2015 portant modification de l'agrément de la société d'exercice libéral par actions simplifiée de biologistes médicaux  
SELAS «LCD»
- 2015246-0004 - ARRETE N° 47/ARSIDF/LBM/2015 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale-multi sites «LCD»
- 2015237-0015 - ARRETE N° 2015-259 Portant autorisation d'extension de capacité de 165 à 177 places à l'ESAT Elan Retrouvé sis 20/26 passage Trubert Bellier à Paris 13ème géré par l'association Elan Retrouvé
- 2015237-0016 - ARRETE N° 2015-260 Portant autorisation d'extension de capacité de 66 à 71 places à l'ESAT Moskowa sis 2 rue Angélique Compoint à Paris 18ème  
géré par l'Association Parisienne Travail Epanouissement (A.P.T.E.)
- 2015237-0017 - ARRETE N° 2015-261 Portant autorisation d'extension de capacité de 87 à 97 places à l'ESAT Plaisance sis 20, rue de l'Eure à Paris 14ème  
géré par l'Association Parisienne Travail Epanouissement (A.P.T.E.)

## Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

- 2015239-0015 - décision n° 2015-104 portant nomination des responsables et affectation des agents de contrôle des unités de contrôle interdépartementales n° 2 et 5 du Val de Marne



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015245-0003**

Signé le mercredi 02 septembre 2015

**Agence régionale de santé (ARS)**

Arrêté n° 41/ARSIDF/LBM/2015 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale exploité par le «Centre interprofessionnel d'études et d'examens médicaux» (CIEM)

**Arrêté n° 41/ARSIDF/LBM/2015  
portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale exploité  
par le « Centre interprofessionnel d'études et d'examens médicaux » (CIEM)**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,**

**Vu** le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

**Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

**Vu** la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

**Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015, portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

**Vu** l'arrêté n° DOSMS-2015/243 du 17 août 2015, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à ses différents collaborateurs ;

**Vu** le courriel reçu le 25 août 2015 de Monsieur Jean-Marie DEVER, Directeur du centre interprofessionnel d'études et d'examens médicaux sis 15 rue Jean Bart à Paris (75006) informant du déménagement du siège social du « CIEM » du local de Suresnes vers le site 15 rue Jean Bart à Paris (75006).

**Considérant** que le centre interprofessionnel d'études et d'examens ne possède plus aucun local sis 55 rue Rouget de Lisle à Suresnes (92150) ;

**Considérant** que le déménagement du siège social au 15 rue Jean Bart à Paris (75006) est effectif depuis le 17 juin 2010 ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1er :** Le laboratoire de biologie médicale dont le siège social sis 15 rue Jean Bart à Paris (75006), dirigé par Monsieur Jean-Marie DEVER, exploité par le Centre interprofessionnel d'études et d'examens médicaux (CIEM) et enregistré dans le fichier FINESS sous le n° **EJ 75 005 754 9**, est autorisé à fonctionner sous le numéro 75-214 sur le site unique ouvert au public ci-dessous :

- Le site unique ;  
15 rue Jean Bart à Paris (75006) ;  
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), d'hématologie (hématocytologie, hémostase) d'immunologie (auto-immunité), de microbiologie (sérologie infectieuse) ;  
Numéro FINESS en catégorie 610 : 75 003 759 0.

La liste des biologistes médicaux du laboratoire de biologie médicale est la suivante :

- Monsieur Jean-Marie DEVER, pharmacien, biologiste-responsable ;
- Madame Sylvie BOSC BIERNE, épouse WATRIN, pharmacien, biologiste médical.

**ARTICLE 2 :** Est abrogé l'arrêté préfectoral du 30 août 2000, portant modification de l'autorisation de fonctionnement d'un laboratoire d'analyses de biologie médicale du Centre interprofessionnel d'études et d'examens médicaux.

**ARTICLE 3 :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 02 septembre 2015

Pour le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France,

La Directrice de l'offre de soins et  
médico-sociale

**Signé**

Anne-Marie ARMANTERAS de  
SAXCE



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015246-0001**

Signé le jeudi 03 septembre 2015

**Agence régionale de santé (ARS)**

ARRETÉ n°43/ARSIDF/LBM/2015 portant agrément de la Société d'exercice libéral par actions simplifiée «SANTÉ BIO»

**ARRETÉ n°43/ARSIDF/LBM/2015**  
**portant agrément de la Société d'exercice libéral par actions simplifiée**  
**« SANTE BIO »**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,**

**Vu** le livre II de la sixième partie du code de la santé publique et notamment les articles R. 612-72 à R. 6212-92 ;

**Vu** la loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

**Vu** la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n°2010-49 du 13 janvier 2010, relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

**Vu** l'arrêté n°2013/DT75/114 du 26 avril 2013, portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « SANTE BIO » ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2015240-0006 du 28 août 2015, portant délégation de signature du Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris à Monsieur Christophe DEVYS, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et à différents collaborateurs ;

**Vu** la demande reçue par courrier le 24 juillet 2015, de Madame Véronique BEYSSSEN directeur général de la SELAS « SANTE BIO » sise 78 boulevard Saint Germain à Paris (7505) en vue de la modification de l'agrément de la SELAS afin de prendre en compte :

- la démission de Madame Nathalie GALLIEN de ses fonctions ;
- l'intégration de Madame Véronique BEYSSSEN en qualité de directeur général ;

**Considérant** la cession de la part sociale détenue par Madame Nathalie GALLIEN au profit de Madame Véronique BEYSSSEN, en date du 15 juillet 2015 ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : La société d'exercice libéral par actions simplifiée « SANTE BIO » sise 78 boulevard Saint-Germain à Paris dans le 5<sup>eme</sup> arrondissement, agréée sous le n°91-75, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n°75 005 017 1, exploite le laboratoire de biologie médicale « SANTE BIO » sis à la même adresse, inscrit sous le numéro 75-409, implanté sur les six sites ouverts au public ci-dessous :

Le site principal, sis 78 boulevard Saint Germain à Paris dans le 5<sup>eme</sup> arrondissement ;  
Le site Gambetta, sis 64-64 bis avenue Gambetta à Paris dans le 20<sup>eme</sup> arrondissement ;  
Le site Washington, sis 5 rue de Washington à Paris dans le 8<sup>eme</sup> arrondissement ;  
Le site Froidevaux, sis 17 rue Froidevaux à Paris dans le 14<sup>eme</sup> arrondissement ;  
Le site Lourmel sis 16 rue de Lourmel à Paris dans le 15<sup>eme</sup> arrondissement ;

Le site Losserand, sis 11 boulevard Brune et 229 rue Raymond Losserand à Paris dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement.

La répartition du capital social de la SELAS « SANTE BIO » est la suivante :

<b>Associé</b>	<b>Actions</b>	<b>Droits de Vote</b>
Monsieur Hubert SAADA	2 999	2 999
Madame Nicole SITBON	2 999	2 999
Monsieur Charles MAAREK	2 999	2 999
Monsieur Marcel SORIA	1	1
<b>Madame Véronique BEYSSEN</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Monsieur François NELET	1	1
<b>S/Total biologistes associés exerçant</b>	<b>9 000</b>	<b>9 000</b>
<b>Total</b>	<b>9 000</b>	<b>9 000</b>

**Article 2 :** Est abrogé l'arrêté n°2013//DT75/113 du 26 avril 2013, portant modification de l'agrément de la SELAS « SANTE BIO ».

**Article 3 :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Paris sis 7 rue de Jouy à Paris (75004). Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**Article 4 :** Le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris et le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 03 Septembre 2015

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,  
et par délégation,

Pour le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France,

La Directrice de l'offre de soins et médico-  
sociale

**signé**

Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015246-0002**

Signé le jeudi 03 septembre 2015

**Agence régionale de santé (ARS)**

Arrêté n° 42/ARIDF/LBM/2015 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale «SANTÉ BIO»

**Arrêté n° 42/ARIDF/LBM/2015**  
**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale**  
**« SANTE BIO »**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,**

**Vu** le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

**Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

**Vu** la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

**Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

**Vu** le décret du Président de la République du 1er juillet 2015, portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

**Vu** l'arrêté n° DS-2015/243 du 17 août 2015, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, la Directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à différents collaborateurs de sa direction ;

**Vu** l'arrêté N°2013/DT75/113 du 26 avril 2013, portant modification de l'agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux « SANTE BIO » ;

**Vu** la demande reçue par courrier le 24 juillet 2015, de Madame Véronique BEYSSEN, représentante du laboratoire de biologie médicale « SANTE BIO » sis 78 boulevard Saint Germain à Paris (75005) en vue de la modification de l'autorisation administrative préexistante afin de prendre en compte :

- la démission de Madame Nathalie GALLIEN de ses fonctions ;
- l'intégration de Madame Véronique BEYSSEN en qualité de biologiste-coresponsable ;

**Considérant** la cession de part sociale détenue par Madame Nathalie GALLIEN au profit de Madame Véronique BEYSSEN en date du 15 juillet 2015 ;

**ARRETE :**

**Article 1er :** Le laboratoire de biologie médicale « SANTE BIO » dont le siège social sis 78 boulevard Saint-Germain à Paris (75005), codirigé par Monsieur Charles MAAEK, Monsieur Hubert SAADA, Madame Nicole SITBON, Monsieur François NELET, Monsieur Marcel SORIA et Madame Véronique BEYSSEN ;

exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée « SANTE BIO » sise à la même adresse, agréée sous le n°91-75, enregistrée dans le fichier FINESS sous le n° EJ 75 005 017 1, est autorisé à fonctionner sous le numéro 75-409 sur les six sites ouverts au public ci-dessous :

-le site principal et siège social ;  
78 boulevard Saint-Germain à Paris 5eme arrondissement ;  
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), de microbiologie (sérologie infectieuse) ;  
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 018 9 ;

-le site Gambetta ;  
64 bis avenue Gambetta à Paris 20eme arrondissement ;  
Pratiquant les activités pré et post analytiques  
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 019 7 ;

-le site Froidevaux ;  
17 rue Froidevaux à Paris 14eme arrondissement ;  
Pratiquant les activités d'hématologie (hémostase et hématocytologie) ;  
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 238 3 ;

-le site Washington ;  
5 rue de Washington à Paris 8eme arrondissement ;  
Pratiquant les activités d'hématologie (hémostase et immunohématologie) ;  
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 239 1 ;

-le site Lourmel ;  
16 rue de Lourmel à Paris 15eme arrondissement ;  
Pratiquant les activités de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie) ;  
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 255 7 ;

-le site Losserand ;  
11 boulevard Brune et 229 rue Raymond Losserand à Paris 14eme arrondissement ;  
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), de microbiologie (sérologie infectieuse) ;  
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 256 5.

La liste des sept biologistes médicaux dont six sont coresponsables du laboratoire de biologie médicale est la suivante :

- Monsieur Hubert SAADA, médecin, biologiste-coresponsable ;
- Monsieur Charles MAAREK, médecin, biologiste-coresponsable ;
- Madame Nicole SITBON, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Monsieur Marcel SORIA, médecin, biologiste-coresponsable ;
- Monsieur François NELET, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- **Madame Véronique BEYSSEN, médecin, biologiste-coresponsable ;**
- Madame Marie-Claire GUIRAO, pharmacien, biologiste médical.

**Article 2** : Est abrogé l'arrêté n°2013/DT75/114 du 26 avril 2013, portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « SANTE BIO ».

**Article 3** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**Article 4** : Le Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 03 Septembre 2015

Pour le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France,

La Directrice de l'offre de soins et médico-  
sociale

**Signé**

Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015243-0017**

Signé le lundi 31 août 2015

**Agence régionale de santé (ARS)**

ARRETE N° 15-808 Modifiant l'arrêté n°15-224 du 8 juin 2015 désignant la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes «Île-de-France XI»

## ARRÊTÉ N° 15 - 808

Modifiant l'arrêté n°15-224 du 8 juin 2015 désignant la nouvelle composition  
du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France XI »

- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L 1123-1 à L 1123-14 et R 1123-4 à R 1123-10 ;
- VU** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 17 août 2015;
- VU** l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes « Ile-de-France I », « Ile-de-France II », « Ile-de-France III », « Ile-de-France IV », « Ile-de-France V », « Ile-de-France VI », « Ile-de-France VII », « Ile-de-France VIII », « Ile-de-France IX », « Ile-de-France X », « Ile-de-France XI » au sein de l'inter-région de recherche « Ile-de-France » ;
- VU** le dossier de Madame Annie DURAND, en vue de devenir membre titulaire du 1<sup>er</sup> collège en tant que Pharmacien hospitalier du Comité de Protection des Personnes d'Île-de-France XI ;
- VU** le dossier de Madame Elisabeth DOYON, en vue de devenir membre suppléant du 2<sup>ème</sup> collège en tant que Psychologue du Comité de Protection des Personnes d'Île-de-France XI ;

Considérant que les dossiers présentés sont complets;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Sont désignés :

- membre titulaire du 1<sup>er</sup> collège en qualité de Pharmacien hospitalier : Madame Annie DURAND
- membre suppléant du 2<sup>ème</sup> collège en qualité de Psychologue : Madame Elisabeth DOYON

du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France XI » sis

Hôpital POISSY SAINT-GERMAIN-EN-LAYE  
Pavillon Jacques Courtois. BP 231  
20, rue Armagis  
78105 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

La composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France XI » est désormais fixée comme figurant en annexe.

**ARTICLE 2** : Le mandat des membres susnommés est de trois ans renouvelable et prend fin au terme de l'agrément du Comité.

**ARTICLE 3** Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Comité de Protection des Personnes « Île-de-France XI ».

**ARTICLE 4** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 31 août 2015

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

**Signé**

Christophe DEVYS

**PREMIER COLLEGE**

**4 personnes ayant une qualification et une expérience approfondies en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de sa compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie.**

<p><u>Titulaires :</u> Sabine de la PORTE Agnès GUIBERT-VERGNES Kolia MILOJEVIC Dr Jean BERGOUGNIOUX</p>	<p>Chercheur Biostatisticien Biostatisticien Pédiatre</p>	<p><u>Suppléants :</u> A désigner Dr Cathy BITOUN Julie FORT A désigner</p>	<p>Médecin Sage-Femme</p>
<p><b>Médecin généraliste</b></p> <p><u>Titulaire :</u> Dr Gérard LOEB</p>		<p><u>Suppléant :</u> Ariane QUEFFELEC</p>	
<p><b>Pharmacien hospitalier</b></p> <p><u>Titulaire :</u> Annie DURAND</p>		<p><u>Suppléant :</u> A désigner</p>	
<p><b>Infirmier(e)</b></p> <p><u>Titulaire :</u> A désigner</p>		<p><u>Suppléante :</u> A désigner</p>	
<p><b><u>DEUXIEME COLLEGE</u></b></p>			
<p><b>Personne qualifiée en raison de sa compétence à l'égard des questions éthiques</b></p>			
<p><u>Titulaire :</u> Christine STOUFFLET</p>		<p><u>Suppléante :</u> Anna ZIELINSKA</p>	
<p><b>Psychologue</b></p> <p><u>Titulaire :</u> Michèle CATZ</p>		<p><u>Suppléante :</u> Elisabeth DOYON</p>	
<p><b>Travailleur social</b></p> <p><u>Titulaire :</u> A désigner</p>		<p><u>Suppléant :</u> A désigner</p>	
<p><b>Deux personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique</b></p>			
<p><u>Titulaires :</u> Olivier LANTRES Jean-François LAIGNEAU</p>		<p><u>Suppléants :</u> A désigner A désigner</p>	
<p><b>Deux représentants des associations agréées de malades ou d'usagers du système de santé</b></p>			
<p><u>Titulaires :</u> Max DANA Odile LACHAUD</p>		<p>Ligue contre le Cancer UDAF 78</p> <p><u>Suppléants :</u> A désigner A désigner</p>	



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015243-0018**

Signé le lundi 31 août 2015

**Agence régionale de santé (ARS)**

ARRETE N° 15-811 Modifiant l'arrêté n°15-215 du 8 juin 2015 désignant la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes «Île-de-France I»

## **ARRÊTÉ N° 15-811**

Modifiant l'arrêté n°15-215 du 8 juin 2015 désignant la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France I »

- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L 1123-1 à L 1123-14 et R 1123-4 à R 1123-10 ;
- VU** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes « Ile-de-France I », « Ile-de-France II », « Ile-de-France III », « Ile-de-France IV », « Ile-de-France V », « Ile-de-France VI », « Ile-de-France VII », « Ile-de-France VIII », « Ile-de-France IX » « Ile-de-France X » « Ile-de-France XI » au sein de l'inter-région de recherche « Ile-de-France » ;
- VU** le dossier de candidature de Monsieur Thierry de ROCHEGONDE en vue de devenir membre du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France I » en qualité de personne qualifiée en raison de sa compétence à l'égard des questions éthiques ;

Considérant que le dossier présenté par de Monsieur Thierry de ROCHEGONDE est complet ;

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Monsieur Thierry de ROCHEGONDE est désigné membre suppléant du 2<sup>ème</sup> collège en qualité de personne qualifiée en raison de sa compétence à l'égard des questions éthiques du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France I » sis :

Hôpital Hôtel Dieu  
1, place du Parvis de Notre Dame  
75181 – PARIS cedex 04

**PREMIER COLLEGE**

**4 personnes ayant une qualification et une expérience approfondies en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de sa compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie.**

Titulaires :

**Christophe BARDIN** Biostatistique  
 Dr M. France POIRIER Psychiatre  
 Dr Elisabeth FRIJA-ORVOËN Pneumologie  
 Dr Elisabeth TRAIFFORT Epidémiolog/Neurologie

Suppléants :

Danielle GOLINELLI Santé Publique  
 A désigner  
 Dr Vianney DESCROIX Ondotonlogie  
 A désigner

**Médecin généraliste**Titulaire :

Dr Catherine GRILLOT-COURVALIN

Suppléant :

Dr Jean-Louis PERIGNON

**Pharmacien hospitalier**Titulaire :

A désigner

Suppléant :

A désigner

**Infirmier(e)**Titulaire :

Florent CHARDONNET

Suppléante :

A désigner

**DEUXIEME COLLEGE**

**Personne qualifiée en raison de sa compétence à l'égard des questions éthiques**

Titulaire :

Jean-Michel ZUCKER

Suppléant :

Thierry de ROCHEGONDE

**Psychologue**Titulaire :

Magali SEASSEAU

Suppléant :

A désigner

**Travailleur social**Titulaire :

Catherine MAZIN

Suppléant :

A désigner

**Deux personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique**

Titulaires :

Charlotte DENG  
 A désigner

Suppléants :

A désigner  
 A désigner

**Deux représentants des associations agréées de malades ou d'usagers du système de santé**

Titulaires :

Pierre FRANTZ UNAPEI  
 Marianne BARRIERE UFC Que choisir

Suppléantes :

A désigner  
 A désigner

La composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France I » est désormais fixée comme figurant en annexe.

**ARTICLE 2** : Le mandat des membres susnommés est de trois ans renouvelable et prend fin au terme de l'agrément du Comité.

**ARTICLE 3** Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Comité de Protection des Personnes « Île-de-France I ».

**ARTICLE 4** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 31 août 2015

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

**Signé**

Christophe DEVYS



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015243-0019**

Signé le lundi 31 août 2015

**Agence régionale de santé (ARS)**

ARRETE N° 15-809 Modifiant l'arrêté n°15-223 du 8 juin 2015 désignant la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes «Île-de-France X»

## ARRÊTÉ N° 15-809

Modifiant l'arrêté n°15-223 du 8 juin 2015 désignant la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France X »

- VU le code de la santé publique, notamment ses articles L 1123-1 à L 1123-14 et R 1123-4 à R 1123-10 ;
- VU le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 17 août 2015;
- VU l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes « Ile-de-France I », « Ile-de-France II », « Ile-de-France III », « Ile-de-France IV », « Ile-de-France V », « Ile-de-France VI », « Ile-de-France VII », « Ile-de-France VIII », « Ile-de-France IX », « Ile-de-France X » « Ile-de-France XI » au sein de l'inter-région de recherche « Ile-de-France » ;
- VU la lettre du Pr Philippe CASASSUS, Président du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France X » en date du 23 juin 2015 ;
- VU les dossiers de candidature de Madame le Dr Renée MARFAING et de Monsieur le Dr Jean-Luc FONTENOY en vue de devenir membres du premier collège du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France X » ;

Considérant que les dossiers présentés par les candidats sont complets ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Sont désignés :

- membre suppléant du 1<sup>er</sup> collège en qualité de personne ayant une qualification et une expérience approfondie en matière de recherche biomédicale : Madame le Dr Renée MARFAING
- membre suppléant du 1<sup>er</sup> collège en qualité de médecin généraliste : Monsieur le Dr Jean-Luc FONTENOY

du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France X » sis

Hôpital ROBERT BALLANGER  
Bâtiment central N°8 3<sup>ème</sup> Etage  
93602 AULNAY-SOUS-BOIS

ANNEXE DE L'ARTICLE 1 DE L'ARRÊTÉ N° 15-809

**PREMIER COLLEGE**

**4 personnes ayant une qualification et une expérience approfondies en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de sa compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie.**

*Titulaires :*

**Philippe CASASSUS**

Jean-Luc DURAND

Dr Jean-Luc GAILLARD

Dr Pierre DEBLOIS

Biostatistique

Pharmacologie

Anesthésie/réanimation

Gériatrie

*Suppléants :*

Dr Dominique PATERON

Dr Renée MARFAING

A désigner

A désigner

Thérapeutique

Pharmacie

**Médecin généraliste**

*Titulaire :*

Dr Elisabeth HENON

*Suppléant :*

Dr Jean-Luc FONTENOY

**Pharmacien hospitalier**

*Titulaire :*

Thomas LIAUTAUD

*Suppléant :*

Patricia LEROUX

**Infirmier(e)**

*Titulaire :*

Malika HEBRAS

*Suppléante :*

Carole CHRISTHMAN

**DEUXIEME COLLEGE**

**Personne qualifiée en raison de sa compétence à l'égard des questions éthiques**

*Titulaire :*

Daniel FAUCHER

*Suppléante :*

A désigner

**Psychologue**

*Titulaire :*

Luc BAUMARD

*Suppléante :*

Monique KAEPPELIN

**Travailleur social**

*Titulaire :*

A désigner

*Suppléante :*

A désigner

**Deux personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique**

*Titulaires :*

Caroline ABELMANN

Frédéric Jérôme PANSIER

*Suppléants :*

Diana SAIZ NAVARO

A désigner

**Deux représentants des associations agréées de malades ou d'usagers du système de santé**

*Titulaires :*

Marie-Claude FEINSTEIN

Catherine OLLIVET

UDAF 93

CODIF ALZHEIMER

*Suppléants :*

Philippe MAUGIS

A désigner

UDAF 93

La composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France X » est désormais fixée comme figurant en annexe.

**ARTICLE 2** : Le mandat des membres susnommés est de trois ans renouvelable et prend fin au terme de l'agrément du Comité.

**ARTICLE 3** Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Comité de Protection des Personnes « Île-de-France X ».

**ARTICLE 5** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 6** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 31 août 2015

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

**Signé**

Christophe DEVYS



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015246-0003**

**Signé le jeudi 03 septembre 2015**

**Agence régionale de santé (ARS)**

ARRETE N°46/ARSIDF/LBM/2015 portant modification de l'agrément de la société d'exercice libéral par actions simplifiée de biologistes médicaux SELAS «LCD»

**ARRETE N°46/ARSIDF/LBM/2015**  
portant modification de l'agrément de la société d'exercice libéral  
par actions simplifiée de biologistes médicaux

**SELAS « LCD »**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,**

Vu le livre II de la sixième partie du code de la santé publique et notamment les articles R. 6212-72 à R. 6212-92 ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu la loi n°2013/DT75-442 en date du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n°2010-49 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°19/ARSIDF/LBM/2015 en date du 15 juillet 2015, portant modification de l'agrément sous le n°81-75 de la société d'exercice libéral par actions simplifiée de biologistes médicaux (SELAS) « LCD » sise 72, bd Barbès à Paris dans le 18<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-240-0006 en date du 28 août 2015, portant délégation de signature du Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris à Monsieur Christophe DEVYS, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et à différents collaborateurs de l'agence ;

Vu l'arrêté n°20/ARSIDF/LBM/2015/ en date du 15 juillet 2015 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites « LCD », sis 72, bd Barbès à Paris dans le 18<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SELAS « LCD », en date du 20 juillet 2015 ;

Vu les demandes des 20 et 28 juillet 2015, transmises par maître Isabelle FROVO, avocate chargée du dossier du laboratoire de biologie médicale « LCD » relatives aux modifications apportées dans le fonctionnement de la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) « LCD », sise 72, bd Barbès à Paris, dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, notamment,

- ✓ la cessation des fonctions de Madame Celia SABBAGH, pharmacien, en qualité de Directrice générale de la SELAS « LCD »,
- ✓ l'intégration de Madame Isabelle DEVIGNY, pharmacien, en qualité de nouvelle associée et Directrice générale de la société d'exercice libéral par actions simplifiée de biologistes médicaux (SELAS) « LCD » ;
- ✓ la cession de l'action que détenait Madame Célia SABBAGH, au sein du capital social de ladite SELAS, au profit de Monsieur Charles MIMOUNI, associé professionnel en exercice,
- ✓ la cession d'une action précédemment détenue par la SELAS « LCD » au profit de Madame Isabelle DEVIGNY ;

- ✓ la fermeture au 1<sup>er</sup> septembre 2015 du site du laboratoire de biologie médicale « LCD » sis 8, rue Jean Varenne à Paris dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, et l'ouverture concomitante du site sis 101-103, rue du Poteau - 89, Boulevard Ney à Paris dans le 18<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que la société d'exercice libéral par actions simplifiée SELAS « LCD », sise 72, Boulevard Barbès à Paris dans le 18<sup>e</sup> arrondissement exploite un laboratoire de biologie médicale multi sites sis à la même adresse, et implanté sur trente et un sites ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>:** Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté préfectoral n°19/ARSIDF/LBM/2015 en date du 15 juillet 2015, portant modification de l'agrément de la société d'exercice libéral par actions simplifiée SELAS « LCD » sont remplacées par les dispositions suivantes :

« La société d'exercice libéral par actions simplifiée de biologistes médicaux SELAS « LCD » sise 72, Boulevard Barbès, à Paris dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement, agréée sous le n°81-75, enregistrée dans le fichier FINESS (EJ) sous le n°75 005 208 6, et présidée par Monsieur Charles MIMOUNI, médecin, biologiste-coresponsable, exploite le laboratoire de biologie médicale sis 72, bd Barbès, Paris 18<sup>ème</sup> arrondissement, inscrit sous le n°75-407, implanté sur trente et un sites :

- Le site siège social, site principal sis 72, bd Barbès, 75018 Paris,
- le site sis 252, rue de Charenton, 75012 Paris,
- le site sis 52-54 rue de Turbigo, 75003 Paris,
- le site sis 59 rue Marx Dormoy, 75018 Paris,
- Le site sis 14, résidence Belleville, 75019 Paris,
- Le site sis 70, bd Anatole France, 93200 Saint-Denis,
- le site sis 161, bd Voltaire 75011 Paris,
- le site sis 7, rue Ernest Laval 92170, Vanves,
- le site sis 7, rue Salvador ALLENDE, 92220 BAGNEUX,
- le site sis 126-132, Avenue de la Division LECLERC 92160 Antony,
- le site sis 9, avenue du Plessis, 92290 Chatenay-Malabry,
- le site sis 53, rue Boucicaut, 92260 Fontenay-aux-Roses,
- le site sis 35, avenue Cresson 92130, Issy-les-Moulineaux,
- le site sis 92 bis, rue du Point du Jour, 92100 Boulogne-Billancourt,

- le site sis 6, rue Maublanc 75015 Paris,
- le site sis 222, avenue du Maine, 75014 Paris,
- le site sis 61, avenue Jean Lolive, 93500 Pantin,
- le site sis 105, avenue Jean Lolive, 93500 Pantin,
- le site sis 125, rue Hélène Cochenneq, 93300 Aubervilliers,
- le site sis 5-7 avenue de Saint Ouen, 75017 Paris,
- le site sis 81, rue Ordener, 75018 Paris,
- le site sis 29, rue Vauvenargues, 75018 Paris,
- le site sis 88, avenue Ledru Rollin, 75012 Paris,
- le site sis 54-56, avenue Gabriel Péri, 93400 Saint Ouen,
- le site sis 70, avenue des Gobelins, 75013 Paris,
- le site sis 89, avenue d'Italie, 75013 Paris,
- le site sis 203-205 Bd Vincent Auriol, 75013 Paris,
- le site sis 226, rue Tolbiac, 75013 Paris,
- le site sis 17, rue Bobillot, 75013 Paris,
- le site sis 7, Boulevard Auguste Blanqui, 75013 Paris,
- **le site sis 8, rue Jean Varenne Hall 9, 75018 Paris, est ouvert au public jusqu'au 31 août 2015 minuit. A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, ce site est fermé et le site sis 101-103 rue du Poteau et 89, Boulevard Ney à Paris dans le 18<sup>e</sup>arrondissement, est ouvert au public.**

La nouvelle répartition du capital social de la SELAS « LCD » est la suivante :

Associés	Qualité	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote
M. Charles MIMOUN	Professionnel en exercice	139 725	139 725
M. William AYACHE	Professionnel en exercice	139 730	139 730

Mme Anne-Sophie DAUBIE	Professionnelle en exercice	1	1
M. Michael DULLIN	Professionnel en exercice	1	1
Mme Nawal SEKKAL-AZMI	Professionnelle en exercice	1	1
Mme Laila LECHGAR-SEKKAT	Professionnelle en exercice	1	1
Mme Anne QUINTART	Professionnelle en exercice	1	1
Mme Isabelle LEMOINE	Professionnelle en exercice	1	1
Mme Aurélie URANO	Professionnelle en exercice	1	1
Mme Corinne LEROY	Professionnelle en exercice	1	1
M. Gauthier LOUIS	Professionnel en exercice	1	1
Mme Dominique MOITTIE	Professionnelle en exercice	1	1
Mme May MEGARBANE	Professionnelle en exercice	1	1
Mme Clarisse HUY	Professionnelle en exercice	1	1
M. Nihad MEKNACHE	Professionnel en exercice	1	1
Mme Monique ATTAL	Professionnelle en exercice	1	1
Mme Chahrazed ZAOUCHE	Professionnelle en exercice	1	1

M. Laurent SOUIED	Professionnel en exercice	1	1
M. Jérôme VIALE	Professionnel en exercice	1	1
M. Jean SROUSSI	Professionnel en exercice	1	1
Mme Alice DUFOUGERAY	Professionnelle en exercice	1	1
M. Sébastien DUCROZ	Professionnel en exercice	1	1
Mme Marie DOS SANTOS	Professionnelle en exercice	1	1
Mme Maryse EL KOUBI	Professionnelle en exercice	1	1
M. Ariel BIEDER	Professionnel en exercice	1	1
Mme Marie VALLOS	Professionnelle en exercice	1	1
Mme Samia KOLIAI	Professionnelle en exercice	1	1
Mme Karine NKAMA TAMEZE	Professionnelle en exercice	1	1
Mme Violaine PAIN	Professionnelle en exercice	1	1
Mme Isabelle PECHDIMALDJIAN	Professionnelle en exercice	1	1
M. Michaël AMSELLEM	Professionnel en exercice	1	1
Mme Aurélia MAULARD	Professionnelle en exercice	1	1
Mme Marie-Christine CREPLET	Professionnelle en exercice	1	1

M. Emmanuel MSELATI	Professionnel en exercice	1	1
M. Pierre Louis TEXIER	Professionnel en exercice	1	1
<b>Isabelle DEVIGNY</b>	Professionnelle en exercice	1	1
SPWA	Professionnel en exercice	16 975 328	16 975 328
SPCM	Professionnel en exercice	16 975 328	16 975 328
<b>S/ TOTAL Associés professionnels en exercice</b>		<b>34 230 144</b>	<b>34 230 144</b>
LCD	Auto-détention	<b>287</b>	0
BESSIERES CAPITAL	Tiers Porteur	4 938	4 938
VEBIO	Tiers porteur	2.151.681	2.151.681
<b>Sous total Tiers porteurs</b>	<b>Tiers Porteur</b>	<b>2 156 619</b>	<b>2 156 619</b>
<b>TOTAL</b>		<b>36 387 050</b>	<b>36 386 763</b>

».

**Article 2** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, Paris 4<sup>ème</sup> arrondissement. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**Article 3** : Le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris et le Directeur général de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 03 septembre 2015

Pour le Préfet de la région  
d'Ile-de-France, Préfet de Paris,  
et par délégation,

p/Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France et par délégation

La Directrice de l'offre de soins  
et médico-sociale

**signé**

Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015246-0004**

Signé le jeudi 03 septembre 2015

**Agence régionale de santé (ARS)**

ARRETE N° 47/ARSIDF/LBM/2015 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale-multi sites «LCD»

## **ARRETE N° 47/ARSIDF/LBM/2015 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale-multi sites**

**« LCD »**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,**

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 en date du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 en date du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015, portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°19/ARSIDF/LBM/2015 en date du 15 juillet 2015 portant modification de l'agrément sous le n°81-75 de la société d'exercice libéral par actions simplifiée de biologistes médicaux (SELAS) « LCD », sise 72, Bd Barbès à Paris dans le 18<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu l'arrêté n°20/ARSIDF/LBM/2015 en date du 15 juillet 2015 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites « LCD », sis 72, Bd Barbès à Paris dans le 18<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu l'arrêté n° DS-2015/243 en date du 17 août 2015, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXE, Directrice de l'Offre de soins et Médico-sociale, et à différents collaborateurs de sa direction ;

Vu les demandes des 20 et 28 juillet 2015, transmises par maître FROVO, avocate, chargée du dossier du laboratoire de biologie médicale « LCD » en vue de la modification de l'autorisation administrative préexistante afin que le laboratoire de biologie médicale multi sites « LCD » sis 72, Bd Barbès à Paris dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, prenne en compte la cessation des fonctions de Madame Célia SABBAGH, pharmacien, biologiste-coresponsable, la nomination de Madame Isabelle DEVIGNY, pharmacien, en qualité de biologiste-coresponsable et la fermeture au 1<sup>er</sup> septembre 2015 du site du laboratoire de biologie médicale multi sites « LCD », sis 8, rue Jean Varenne à Paris dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, et l'ouverture concomitante du site sis 101-103, rue du Poteau, - 89, Boulevard Ney, à Paris dans le 18<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu les procès-verbaux des assemblées générales extraordinaires des associés de la SELAS « LCD » en date des 20 et 28 juillet 2015 ;

Considérant la cessation des fonctions en qualité de biologiste-coresponsable de Madame, Celia SABBAGH, pharmacien, et la nomination de Madame Isabelle DEVIGNY, pharmacien, en qualité de biologiste-coresponsable ;

#### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>**: Les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n°20/ARSIDF/LBM/2015 en date du 15 juillet 2015 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites « LCD » sis 72, Bd Barbès à Paris dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Le laboratoire de biologie médicale multi sites « LCD » sis 72, Bd Barbès à Paris, dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, enregistré sous le n° 75-407 sur la liste des laboratoires de biologie médicale en exercice dans le département de Paris, codirigé par les biologistes coresponsables suivants :

- Monsieur William AYACHE, médecin,
- Monsieur Charles MIMOUNI, médecin,
- Madame Aurélie URANO, pharmacien,
- Madame May MEGABARNE, pharmacien,
- Madame Clarisse HUY, pharmacien,
- Monsieur Nihad MEKNACHE, pharmacien,
- Madame Monique ATTAL, pharmacien,
- Madame Chahrazed SBAHI épouse ZAOUICHE, pharmacien,
- Monsieur Jean SROUSSI, pharmacien,
- Madame Dominique MOITTIE, pharmacien,
- Monsieur Jérôme VIALE, pharmacien,
- Madame Corine LEROY, pharmacien,
- Monsieur Gauthier LOUIS, pharmacien,
- Monsieur Michaël DULLIN, pharmacien,
- Monsieur Nawal SEKKAL AZMI, pharmacien,
- Madame Isabelle PECHDIMALDJIAN, pharmacien,
- Madame Laila LECHGAR-SEKKAT, pharmacien,
- Madame Anne QUINTART, pharmacien,
- Madame Isabelle LEMOINE, pharmacien,
- Madame Maryse EL KOUBI, pharmacien,
- Madame Karine NKANA TAMEZE, pharmacien,
- Madame Violaine PAIN, pharmacien,
- Madame Anne - Sophie DAUBIE, pharmacien,
- Monsieur Ariel BIEDER, médecin,
- Monsieur Laurent SOUIED, pharmacien,
- Madame Marie VALLOS, pharmacien,
- Monsieur Sébastien DUCROZ, pharmacien,
- Monsieur Michaël AMSELLEM, pharmacien,
- Madame Marie DOS SANTOS, pharmacien,
- Madame Alice DUFOUGERAY, pharmacien,
- Madame Samia KOLIAI, pharmacien,

- Madame Marie-Christine CREPLET, pharmacien,
- Madame Aurélie MAULARD, pharmacien,
- Monsieur Emmanuel MSELATI, pharmacien,
- Monsieur Pierre-Louis TEXIER, médecin,
- Madame Isabelle DEVIGNY, pharmacien,

exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée SELAS « LCD » sise 72, bd Barbès à Paris dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, agréée sous le n° 81-75 et enregistrée dans le fichier FINESS (EJ) sous le n° 75 005 208 6, est autorisé à fonctionner sous le n°75-407 sur les **trente un sites** listés ci-dessous :

- **Le site principal sis 72 bd Barbès**, Paris 18<sup>ème</sup> arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 209 4, ouvert au public et pratiquant les activités pré et post-analytiques,
- Le site sis 252, rue de Charenton, Paris 12<sup>ème</sup> arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 210 2, ouvert au public et pratiquant les activités pré et post-analytiques,
- Le site sis 52-54 rue de Turbigo, Paris 3<sup>ème</sup> arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 211 0, ouvert au public et pratiquant les activités pré et post-analytiques,
- Le site sis 59 rue Marx Dormoy, Paris 18<sup>ème</sup> arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 212 8, ouvert au public et pratiquant les activités pré et post-analytiques,
- Le site sis 14, résidence Belleville, Paris 19<sup>ème</sup> arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 213 6, ouvert au public et pratiquant les activités pré et post-analytiques,
- Le site sis 70, bd Anatole France, 93200 Saint-Denis, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 93 002 441 9, **fermé au public**, et pratiquant les activités analytiques suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), immunologie (allergie, auto-immunité), microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie),
- Le site sis 161, bd Voltaire à Paris dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n°75 005 430 6, ouvert au public et pratiquant les activités pré et post-analytiques,
- Le site sis 7, rue Ernest Laval 92170, Vanves enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 92 002 837 0, ouvert au public et pratiquant les activités pré et post-analytiques,
- Le site sis 7, rue Salvador ALLENDE, 92220 BAGNEUX, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 92 002 643 2, ouvert au public, et pratiquant les activités pré et post-analytiques,
- Le site sis 9, avenue du Plessis, 92290 Chatenay-Malabry, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 92 002 641 6, ouvert au public, et pratiquant les activités pré et post-analytiques,

- Le site sis 53, rue Boucicaut, 92260 Fontenay-aux-Roses, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 92 002 642 4, ouvert au public, et pratiquant les activités pré et post-analytiques, ainsi que les activités analytiques suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, virologie),
- Le site sis 35, avenue Cresson 92130, Issy-les-Moulineaux, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 92 002 644 0, ouvert au public, et pratiquant les activités pré et post-analytiques,
- Le site sis 92 bis, rue du Pont du Jour, 92100 Boulogne-Billancourt, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 92 002 705 9, ouvert au public, et pratiquant les activités pré et post-analytiques,
- Le site sis 6, rue Maublanc à Paris dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 004 977 7, ouvert au public, et pratiquant les activités pré et post-analytiques,
- Le site sis 222, avenue du Maine, à Paris dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 004 978 5, ouvert au public et pratiquant les activités pré et post-analytiques,
- Le site sis 61, avenue Jean Lolive, 93500 Pantin, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 93 002 522 6, ouvert au public, et pratiquant les activités pré et post-analytiques,
- Le site sis 105, avenue Jean Lolive à 93500 Pantin, enregistré dans le fichier FINESS(ET) sous le n° 93 002 523 4, ouvert au public, et pratiquant les activités pré et post-analytiques,
- Le site sis 125, rue Hélène Cochenec, 93300 Aubervilliers, enregistré dans le fichier FINESS sous le n° 93 002 524 2, ouvert au public, et pratiquant les activités pré et post-analytiques,
- Le site sis 5-7, avenue de Saint Ouen à Paris dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 516 2, ouvert au public, et pratiquant les activités pré et post-analytiques,
- Le site sis 81, rue Ordener à Paris dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 517 0, ouvert au public, et pratiquant les activités pré et post-analytiques,
- Le site sis 29, rue Vauvenargues à Paris dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 518 8, ouvert au public, et pratiquant les activités pré et post-analytiques,
- Le site sis 88, avenue Ledru Rollin à Paris dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le 75 005 519 6, ouvert au public, et pratiquant les activités pré et post-analytiques,

- Le site sis 54-56, avenue Gabriel Péri 93400 Saint Ouen, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n°93 002 521 8, ouvert au public, et pratiquant les activités pré et post-analytiques,
- Le site Villa Montaigne, sis 126-132, avenue de la Division Leclerc 92160 Antony, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n°92 002 640 8, ouvert au public, et pratiquant les activités pré et post-analytiques,
- le site sis 70, avenue des Gobelins, 75013 Paris, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 179 9, ouvert au public, et pratiquant les activités pré et post-analytiques,
- le site sis 89, avenue d'Italie, 75013 Paris, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 180 7, ouvert au public, et pratiquant les activités pré et post-analytiques,
- le site sis 203-205 Bd Vincent Auriol, 75013 Paris, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 182 3, ouvert au public, et pratiquant les activités pré et post-analytiques,
- le site sis 226, rue Tolbiac, 75013 Paris, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 183 1, ouvert au public, et pratiquant les activités pré et post-analytiques,
- le site sis 17, rue Bobillot, 75013 Paris, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 181 5, ouvert au public, et pratiquant les activités pré et post analytiques,
- le site sis 7, Bd Auguste Blanqui à Paris dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 741 6, ouvert au public et pratiquant les activités pré et post-analytiques,
- le site sis 8, rue Jean Varenne Hall 9, 75018 Paris, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 184 9, ouvert au public, **jusqu'au 31 août minuit. A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, ce site est fermé et le site sis 101-103, rue du Poteau, 89 Boulevard NEY, est ouvert au public et pratique les activités pré et post analytiques.**

**Les quarante-quatre biologistes exerçant dans ce laboratoire sont :**

- Monsieur William AYACHE, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Charles MIMOUNI, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Aurélie URANO, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame May MEGABARNE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Clarisse HUY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Nihad MEKNACHE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Monique ATTAL, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Chahrazed SBAHI épouse ZAUCHE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jean SROUSSI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Dominique MOITTIE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jérôme VIALE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Corine LEROY, pharmacien, biologiste-coresponsable,

- Monsieur Gauthier LOUIS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Michaël DULLIN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Nawal SEKKAL AZMI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Isabelle PECHDIMALDJIAN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Laila LECHGAR-SEKKAT, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Anne QUINTART, pharmacien biologiste-coresponsable,
- Madame Isabelle LEMOINE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Maryse EL KOUBI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Karine NKANA TAMEZE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Violaine PAIN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Samia KOLIAI, pharmacien, biologiste-coresponsable
- Madame Anne - Sophie DAUBIE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Ariel BIEDER, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Laurent SOUIED, pharmacien, biologiste coresponsable,
- Madame Marie VALLOS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Sébastien DUCROZ, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Michaël AMSELLEM, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Marie DOS SANTOS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Alice DUFOUGERAY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Aurélie MAULARD, pharmacien, biologiste-coresponsable
- Madame Marie-Christine CREPLET, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Emmanuel MSELATI, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Monsieur Pierre-Louis TEXIER, médecin, biologiste-coresponsable
- **Madame Isabelle DEVIGNY, pharmacien, biologiste-coresponsable,**
- Monsieur Rodolphe BESANCENOT, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Mouna DOUFAIR, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Masoline PROM, pharmacien biologiste médical,
- Madame Elyane ROSENBAUM, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Frédérique CHARDOT, pharmacien biologiste médical,
- Madame Thérèse GIBERT, pharmacien biologiste médical,
- Monsieur Mohamed YACOUBI, médecin biologiste médical,
- Madame Sylvie RIGAL BAUDET, pharmacien, biologiste médical ».

**Article 2 :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, Paris 4<sup>ème</sup> arrondissement. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**Article 3 :** Le Directeur du Pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 03 Septembre 2015

Pour le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France, et par délégation,

La Directrice de l'offre de soins  
et médico-sociale

Signé

Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015237-0015**

Signé le mardi 25 août 2015

**Agence régionale de santé (ARS)**

ARRETE N° 2015-259 Portant autorisation d'extension de capacité de 165 à 177 places à l'ESAT Elan Retrouvé sis 20/26 passage Trubert Bellier à Paris 13ème géré par l'association Elan Retrouvé

**ARRETE N° 2015 -259**  
**Portant autorisation d'extension de capacité de 165 à 177 places à l'ESAT Elan Retrouvé**  
**sis 20/26 passage Trubert Bellier à Paris 13<sup>ème</sup>**  
**géré par l'association Elan Retrouvé**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE**  
**ILE-DE-FRANCE**

- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L312-1, L313-1, L314-3 et suivants
- VU** le Code de la Santé Publique
- VU** le Code de la Sécurité Sociale
- VU** le Code de justice administrative et notamment son article R312-1
- VU** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,
- VU** l'arrêté n°2012-577 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 21 décembre 2012 relatif à l'adoption du Programme Régional de Santé (PRS) Ile de France 2013-2017
- VU** le Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale 2013-2017
- VU** l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 13 novembre 2014 établissant le PRIAC 2014-2018 pour la région Ile-de-France
- VU** l'arrêté n°2005-157-2 en date du 6 juin 2005 modifiant l'arrêté n°2004-153-8 du 1<sup>er</sup> juin 2004 et portant la capacité à 165 places
- VU** la demande de l'association Elan Retrouvé visant à l'extension de 12 places de l'ESAT Elan Retrouvé

**CONSIDERANT** que le projet répond à un besoin identifié sur le département d'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique

**CONSIDERANT** qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles

**CONSIDERANT** que le projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de l'organisation sociale et médico-sociale

- CONSIDERANT** qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles
- CONSIDERANT** qu'il présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le PRIAC Ile-de-France 2014-2018 et avec le montant de l'une des dotations mentionnées aux articles L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles
- CONSIDERANT** que l'Agence régionale de santé Ile-de-France dispose pour ce projet des crédits nécessaires à sa mise en œuvre à hauteur de 142 800 euros

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

L'autorisation visant à l'extension de capacité de 12 places de l'ESAT Elan Retrouvé sis 20/26 passage Trubert Bellier à Paris 13<sup>ème</sup> destiné à des adultes souffrant de troubles psychiques âgés de 18 à 60 ans est accordée à l'association Elan Retrouvé dont le siège social est situé au 23 rue de la Rochefoucauld à Paris 9<sup>ème</sup>.

### **ARTICLE 2 :**

La capacité de l'ESAT Elan Retrouvé est de 177 places.

### **ARTICLE 3 :**

Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 750 832 388

Code catégorie : 246

Code discipline : 908

Code fonctionnement (type d'activité) : 13

Code clientèle : 200

N° FINESS du gestionnaire : 750 721 391

Code statut : 61

### **ARTICLE 4 :**

La présente autorisation est valable sous réserve du résultat positif de la visite de conformité prévue par l'article L313-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

## **ARTICLE 5 :**

Elle est caduque si elle n'a pas reçu de commencement d'exécution dans un délai de trois ans à compter de sa notification conformément aux articles L313-1 et D313-7-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

## **ARTICLE 6 :**

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement doit être porté à la connaissance du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

## **ARTICLE 7 :**

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

## **ARTICLE 8 :**

Le Délégué Territorial de Paris de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, est chargé de l'exécution du présent arrêté, publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département de Paris.

Fait à Paris, le 25 août 2015

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Christophe DEVYS



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015237-0016**

Signé le mardi 25 août 2015

**Agence régionale de santé (ARS)**

ARRETE N° 2015-260 Portant autorisation d'extension de capacité de 66 à 71 places  
à l'ESAT Moskowa sis 2 rue Angélique Compoint à Paris 18ème  
géré par l'Association Parisienne Travail Epanouissement (A.P.T.E.)

**ARRETE N° 2015 -260**  
**Portant autorisation d'extension de capacité de 66 à 71 places à l'ESAT Moskowa**  
**sis 2 rue Angélique Compoint à Paris 18<sup>ème</sup>**  
**géré par l'Association Parisienne Travail Epanouissement (A.P.T.E.)**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE**  
**ILE-DE-FRANCE**

- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L312-1 , L313-1, L314-3 et suivants
- VU** le Code de la Santé Publique
- VU** le Code de la Sécurité Sociale
- VU** le Code de justice administrative et notamment son article R312-1
- VU** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,
- VU** l'arrêté n°2012-577 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 21 décembre 2012 relatif à l'adoption du Programme Régional de Santé (PRS) Ile de France 2013-2017
- VU** le Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale 2013-2017
- VU** l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 13 novembre 2014 établissant le PRIAC 2014-2018 pour la région Ile-de-France
- VU** l'arrêté n°2011-26 du 15 février 2011 portant la capacité de l'ESAT Moskowa à 66 places
- VU** la demande de l'association APTE visant à l'extension de 5 places de l'ESAT Moskowa

**CONSIDERANT** que le projet répond à un besoin identifié sur le département d'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique et mental

**CONSIDERANT** qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles

**CONSIDERANT** que le projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de l'organisation sociale et médico-sociale

- CONSIDERANT** qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles
- CONSIDERANT** qu'il présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le PRIAC Ile-de-France 2014-2018 et avec le montant de l'une des dotations mentionnées aux articles L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles
- CONSIDERANT** que l'Agence régionale de santé Ile-de-France dispose pour ce projet des crédits nécessaires à sa mise en œuvre à hauteur de 59 500 euros

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

L'autorisation visant à l'extension de capacité de 5 places de l'ESAT Moskowa sis 2 rue Angélique Compoint à Paris 18<sup>ème</sup> destiné à des personnes adultes souffrant de handicap mental et psychique âgés de 18 à 60 ans est accordée à l'association APTE dont le siège social est situé au 20 rue de l'Eure à Paris 14<sup>ème</sup>.

### **ARTICLE 2** :

La capacité de l'ESAT Moskowa est de 71 places.

### **ARTICLE 3** :

Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 750 041 246

Code catégorie : 246  
Code discipline : 908  
Code fonctionnement (type d'activité) : 13  
Code clientèle : 205

N° FINESS du gestionnaire : 750 832 339

Code statut : 60

### **ARTICLE 4** :

La présente autorisation est valable sous réserve du résultat positif de la visite de conformité prévue par l'article L313-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**ARTICLE 5 :**

Elle est caduque si elle n'a pas reçu de commencement d'exécution dans un délai de trois ans à compter de sa notification conformément aux articles L313-1 et D313-7-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**ARTICLE 6 :**

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement doit être porté à la connaissance du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

**ARTICLE 7 :**

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 8 :**

Le Délégué Territorial de Paris de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, est chargé de l'exécution du présent arrêté, publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département de Paris.

Fait à Paris, le 25 août 2015

Le Directeur Général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Christophe DEVYS



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015237-0017**

**Signé le mardi 25 août 2015**

**Agence régionale de santé (ARS)**

ARRETE N° 2015-261 Portant autorisation d'extension de capacité de 87 à 97 places  
à l'ESAT Plaisance sis 20, rue de l'Eure à Paris 14ème  
géré par l'Association Parisienne Travail Epanouissement (A.P.T.E.)

**ARRETE N° 2015 -261**  
**Portant autorisation d'extension de capacité de 87 à 97 places à l'ESAT Plaisance**  
**sis 20, rue de l'Eure à Paris 14<sup>ème</sup>**  
**géré par l'Association Parisienne Travail Epanouissement (A.P.T.E.)**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE**  
**ILE-DE-FRANCE**

- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L312-1 , L313-1, L314-3 et suivants
- VU** le Code de la Santé Publique
- VU** le Code de la Sécurité Sociale
- VU** le Code de justice administrative et notamment son article R312-1
- VU** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,
- VU** l'arrêté n°2012-577 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 21 décembre 2012 relatif à l'adoption du Programme Régional de Santé (PRS) Ile de France 2013-2017
- VU** le Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale 2013-2017
- VU** l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 13 novembre 2014 établissant le PRIAC 2014-2018 pour la région Ile-de-France
- VU** l'arrêté n°2006-279-1 du 6 octobre 2006 portant la capacité de l'ESAT Plaisance à 87 places
- VU** la demande de l'association APTE visant à l'extension de 10 places de l'ESAT Plaisance

- CONSIDERANT** que le projet répond à un besoin identifié sur le département
- CONSIDERANT** qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles
- CONSIDERANT** que le projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de l'organisation sociale et médico-sociale

- CONSIDERANT** qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles
- CONSIDERANT** qu'il présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le PRIAC Ile-de-France 2014-2018 et avec le montant de l'une des dotations mentionnées aux articles L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles
- CONSIDERANT** que l'Agence régionale de santé Ile-de-France dispose pour ce projet des crédits nécessaires à sa mise en œuvre à hauteur de 119 000 euros

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

L'autorisation visant à l'extension de capacité de 10 places de l'ESAT Plaisance sis 20, rue de l'Eure à Paris 14<sup>ème</sup> destiné à des personnes adultes souffrant de handicap mental et psychique âgés de 18 à 60 ans est accordée à l'association APTE dont le siège social est situé au 20 rue de l'Eure à Paris 14<sup>ème</sup>.

### **ARTICLE 2** :

La capacité de l'ESAT Plaisance est de 97 places.

### **ARTICLE 3** :

Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 750 832 347

Code catégorie : 246  
Code discipline : 908  
Code fonctionnement (type d'activité) : 13  
Code clientèle : 110

N° FINESS du gestionnaire : 750 832 339

Code statut : 60

### **ARTICLE 4** :

La présente autorisation est valable sous réserve du résultat positif de la visite de conformité prévue par l'article L313-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**ARTICLE 5 :**

Elle est caduque si elle n'a pas reçu de commencement d'exécution dans un délai de trois ans à compter de sa notification conformément aux articles L313-1 et D313-7-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**ARTICLE 6 :**

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement doit être porté à la connaissance du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

**ARTICLE 7 :**

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 8 :**

Le Délégué Territorial de Paris de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, est chargé de l'exécution du présent arrêté, publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département de Paris.

Fait à Paris, le 25 août 2015

Le Directeur Général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Christophe DEVYS



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015239-0015**

Signé le jeudi 27 août 2015

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)**

décision n° 2015-104 portant nomination des responsables et affectation des agents  
de contrôle des unités de contrôle interdépartementales n° 2 et 5 du Val de Marne

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL, ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

DECISION N ° 2015 - 104

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES ET AFFECTATION DES AGENTS DE  
CONTROLE DES UNITES DE CONTROLE INTERDEPARTEMENTALES N° 2 ET 5 DE L'UNITE  
TERRITORIALE DU VAL DE MARNE ET ORGANISANT L'INTERIM.**

**Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi  
d'Ile de France,**

**Vu** les articles R 8122-1 et suivants du code du travail,

**Vu** les décrets 2008-1503 et 2008-1510 du 30 décembre 2008 relatifs à la fusion des services d'inspection du travail,

**Vu** le décret 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

**Vu** l'arrêté ministériel du 26 mai 2014 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

**Vu** la décision n°2015-074 du 3 juin 2015 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donnant délégation au responsable de l'unité territoriale du Val de Marne pour nommer les responsables des unités de contrôle et affecter les agents de contrôle de l'inspection du travail dans les sections d'inspection,

**Vu** la décision n° 2015-092 du 22 juillet 2015 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France relative à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité territoriale du Val de Marne,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Sont nommés comme responsable des unités de contrôle interdépartementales de l'unité territoriale du Val de Marne les agents suivants :

- Unité de contrôle n° 2 : Madame Catherine BOUGIE, directrice adjointe du travail
- Unité de contrôle n° 5 : Monsieur Frédéric LEONZI, directeur adjoint du travail

Sans préjudice des attributions des agents de contrôle affectés en section, ils exercent une mission de contrôle en appui à toutes les sections d'inspection et à titre principal aux sections de l'unité dont ils ont la responsabilité en propre.

## **Article 2 :**

Sont affectés dans les sections d'inspection du travail des unités de contrôle interdépartementales de l'unité territoriale du Val de Marne les agents suivants :

### **Unité de contrôle n° 2**

**Section 2-1** : Madame Lolita DUMONTET, Contrôleure du travail.

Madame Catherine BOUGIE, directrice adjointe du travail, responsable de l'unité de contrôle, est habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

**Section 2-2** : Monsieur Bertrand KERMOAL, Inspecteur du travail.

**Section 2-3** : Madame Merryl PERNFORNIS, Contrôleure du travail.

Monsieur Grégory BONNET, Inspecteur du travail est habilité à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

**Section 2-4** : Monsieur Grégory BONNET, Inspecteur du travail.

**Section 2-5** : Madame Elina AMAR, Contrôleure du travail.

Monsieur Grégory BONNET, Inspecteur du travail, est chargé du contrôle des établissements de 50 salariés et plus. Il est par ailleurs habilité à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

**Section 2-6** : Madame Florence LESPIAUT, Contrôleure du travail.

Monsieur Grégory BONNET, Inspecteur du travail est par ailleurs habilité à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

**Section 2-7** : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Bertrand KERMOAL, inspecteur du travail, qui est chargé du contrôle des établissements de 50 salariés et plus. Il est par ailleurs habilité à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Madame Elina AMAR Contrôleure du travail est chargée du contrôle des établissements de moins de 50 salariés sur la commune de THIAIS.

Madame Suzie CHARLES Contrôleure du travail est chargée du contrôle des établissements de moins de 50 salariés sur la commune de Villeneuve le Roi.

**Section 2-8** : Madame Suzie CHARLES, Contrôleure du travail.

Monsieur Bertrand KERMOAL, inspecteur du travail, est chargé du contrôle des établissements de 50 salariés et plus. Il est par ailleurs habilité à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

**Section 2-9** : Madame Catherine BOUGIE, Directrice adjointe du travail, Responsable de l'unité de contrôle.

### **Unité de contrôle n° 5**

**Section 5-1** : Monsieur Dominique MAILLE, Contrôleur du travail.

Monsieur Thierry ROUCAUD, inspecteur du travail, est habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

**Section 5-2** : Monsieur Thierry ROUCAUD, Inspecteur du travail.

**Section 5-3** : Madame Annie CENDRIE, Contrôleure du travail.

Madame Lucie COCHETEUX, inspectrice du travail, est habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

**Section 5-4** : Madame Lucie COCHETEUX, Inspectrice du travail.

**Section 5-5** : Madame Catherine GIRARD, Contrôleure du travail.

Monsieur Diego HIDALGO, Inspecteur du travail, est chargé du contrôle des établissements de 50 salariés et plus. Il est par ailleurs habilité à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

**Section 5-6** : Madame Marie Noëlle DUPRAZ, Contrôleure du travail.

Monsieur Diego HIDALGO, Inspecteur du travail, est chargé du contrôle des établissements de 50 salariés et plus. Il est par ailleurs habilité à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

**Section 5-7** : Monsieur Diego HIDALGO, Inspecteur du travail.

**Section 5-8** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Lucie COCHETEUX, Inspectrice du travail, qui est chargée du contrôle des établissements de 50 salariés et plus. Elle est par ailleurs habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires

Madame Catherine GIRARD, Contrôleure du travail est chargée du contrôle des établissements de moins de 50 salariés.

**Section 5-9** : Monsieur Frédéric LEONZI, Directeur adjoint du travail, Responsable de l'unité de contrôle.

### **Article 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement d'un responsable d'unité de contrôle interdépartementale, l'intérim sera assuré soit par l'autre responsable d'unité de contrôle interdépartementale soit par l'un des responsables d'unité de contrôle départementale désignés ci-après :

- Monsieur Régis PERROT, Directeur adjoint du travail en charge de l'unité de contrôle n° 1 ;
- Monsieur Christophe LEJEUNE, Directeur adjoint du travail en charge de l'unité de contrôle n°3 ;
- Madame Sandra EMSELLEM, Directrice adjointe du travail en charge de l'unité de contrôle n°4.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un agent de contrôle, l'intérim sera assuré à titre principal par l'un des agents de contrôle mentionnés à l'article 2 et relevant des deux unités de contrôle interdépartementales et, lorsque les circonstances le nécessitent, par le responsable de l'unité de contrôle ou par un agent de contrôle affecté dans l'une des trois autres unités de contrôle départementales dont la liste suit :

- Monsieur Benoit MAIRE, Inspecteur du travail (Section 1-1)
- Monsieur Loïc CAMUZAT, Inspecteur du travail (Section 1-5)
- Madame Mathilde BOIVIN, Inspectrice du travail (Section 1-6)
- Madame Ismerie LHOSTIS, Inspectrice du travail (Section 3-4)
- Monsieur Piotr MALEWSKI, Inspecteur du travail (Section 3-5)
- Monsieur Selim AMARA, Inspecteur du travail (Section 3-7)

- Madame Rachel TEBOUL, Inspectrice du travail (Section 3-10)
- Madame Nimira HASSANALY Inspectrice du travail (Section 4-5)
- Madame Rhizlan NAIT SI, Inspectrice du travail (Section 4-7)
- Madame Claude DELSOL, Inspectrice du travail (Section 4-8)
- Madame Ramata SY, Contrôleure du travail (Section 1-3)
- Madame Nadia BONVARD, Contrôleure du travail (Section 1-4)
- Madame Evelyne ZOUBICOU, Contrôleure du travail (Section 1-7)
- Madame Elisabeth LAMORA, Contrôleure du travail (Section 3-1)
- Madame Valérie SERRAZ, Contrôleure du travail (Section 3-9)
- Monsieur Thierry MASSON, Contrôleur du travail (Section 4-1)
- Madame Gaëlle LACOMA, Contrôleure du travail (Section 4-3)
- Monsieur David BLOYS, Contrôleur du travail (Section 4-4)
- Madame Marianne DALMEIDA, Contrôleure du travail (Section 4-6)
- Madame Sophie TAN, Contrôleure du travail (Section 4-9)

**Article 4 :**

La présente décision prend effet le 1er septembre 2015.

**Article 5 :**

La décision n° 2015-339 du 1<sup>er</sup> juillet 2015 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France portant désignation des inspecteurs ou directeurs adjoints du travail et des contrôleurs du travail dans les sections d'inspection du travail interdépartementales d'Ile de France et organisant l'intérim, est abrogée.

**Article 6 :**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région d'Ile de France.

Fait à Aubervilliers, le 27/08/2015

Pour le DIRECCTE IDF et par intérim,  
Le Directeur régional adjoint  
Chef du Pôle Entreprises, Emploi, Economie



**Franck TARRIER**